



Erreur de taux de change pour le rachat d'un prêt immobilier

Par **Elise74_old**, le **04/12/2007** à **17:16**

Je suis passée d'un prêt immobilier en CHF à taux variable en prêt en Euro à taux fixe. Un mois s'est écoulé entre l'acceptation par la signature du contrat par toutes les parties (après les 11 jrs) et le jour où ma conseillère m'appelle en me demandant de déboursier en plus de mes échéances mensuelles, env. 5000 € qui correspondraient à la somme manquante pour solder le prêt en CHF. En effet, la Banque en Suisse où domicilie le prêt réclame cette somme. Or je n'ai jamais été au préalable avertie du risque d'un écart de taux de change ! Et je pensais qu'une fois que tout avait été signé, c'était à la partie fautive d'assumer son erreur, en l'occurrence ma banque en France.

Merçi de me donner au plus vite votre avis, en vous appuyant d'articles de loi, afin que mes arguments de défense puissent être justifiés.

Avec mes remerciements